

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DU 21 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Projet Campus Mode - Avenants n° 1 aux conventions conclues le 20 décembre 2005 et le 12 juillet 2006 avec Ports de Paris et la SCI Docks en Seine.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération D 648-2 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal en date du 27 mai 1991 créant la Zone d'Aménagement Concerté " Paris Seine Rive Gauche " ;

Vu la délibération 2005 DU 199 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal, relative à la reconversion des Magasins Généraux du Port d'Austerlitz, autorisant la le Maire de Paris à signer :
- une convention d'occupation temporaire (COT) avec le Port Autonome de Paris au profit de la Ville ayant vocation à être cédée à la Société constituée par la Caisse des Dépôts et Consignations ou une de ses filiales - une convention de cession du titre constitutif de droits réels immobiliers avec la Société constituée par la Caisse des Dépôts et Consignations ou une de ses filiales ;

Vu les délibérations 2012 DU 50-2°, et 2012 DU 50-3° du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 19 et 20 juin 2012 approuvant le dossier de réalisation modifié de la ZAC Paris Rive Gauche (13e), approuvant le programme des équipements publics modifié de la ZAC Paris Rive Gauche ;

Vu les délibérations 2013 DU 356-1° et 2013 DU 356-2° du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Municipal en date des 16, 17 et 18 décembre 2013 approuvant le projet de programme des équipements publics modifié du dossier de réalisation de la ZAC Paris Rive Gauche (13e), approuvant le programme des équipements publics modifié de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) ;

Vu les délibérations 2017 DU 69-1° et 2017 DU 69-2° du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 27, 28 et 29 mars 2017 approuvant le projet de programme des

équipements publics modifié du dossier de réalisation de la ZAC Paris Rive Gauche (13e), le programme des équipements publics modifié de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver les avenants n° 1 aux conventions conclues le 20 décembre 2005 et le 12 juillet 2006 avec Ports de Paris et la SCI Docks en Seine, et de l'autoriser à signer lesdits avenants ;

Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public du 20 décembre 2005 conclue entre la Ville de Paris et Ports de Paris, ci-annexé ;

Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention de cession de titres constitutifs de droits réels immobiliers conclue le 12 juillet 2006 entre la Ville de Paris et la SCI Docks en Seine, ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : L'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public du 20 décembre 2005 conclue entre la Ville de Paris et Ports de Paris, ci-annexé, est approuvé.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ledit avenant à la convention d'occupation du domaine public avec Ports de Paris et la SCI Docks en Seine.

Article 3 : L'avenant n° 1 à la convention de cession de titres constitutifs de droits réels immobiliers du 12 juillet 2006 conclue entre Ville de Paris et la SCI Docks en Seine le 12 juillet 2006, ci-annexé, est approuvé.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ledit avenant à la convention de cession de titres constitutifs de droits réels immobiliers avec la SCI Docks en Seine.

Article 5 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée à l'Hôtel de Ville de Paris et publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO